



Institut Saint-Luc  
Enseignement secondaire

Publication des résultats de seconde session.

Les épreuves des examens de passage auront lieu le vendredi 31 août 2018. La délibération aura lieu le 03 septembre 2018.

Les résultats seront publiés en façade au niveau du secrétariat de l'enseignement secondaire le 03 septembre 2018.

Conformément à l'article 96 du Décret « Missions » du 24 juillet 1997, les parents de l'élève s'il est mineur, l'élève s'il est majeur peuvent / peut introduire une demande de conciliation interne auprès du chef d'établissement concernant la décision du conseil de classe. Ce recours s'effectue auprès de la direction le mercredi 05 septembre 2018 entre 13h et 16h30.

La délibération de recours aura lieu le jeudi 06 septembre 2018 à 17h.

Une procédure de recours externe peut également être envisagée pour autant que cette demande ait fait l'objet préalable d'une procédure de conciliation interne. Cette demande de recours externe doit être adressée par envoi recommandé au Conseil de recours (Direction générale de l'enseignement obligatoire, Bureau 1F140, Rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles) et ne pourra porter que sur des décisions AOB ou AOC. Copie de cette lettre sera envoyée le même jour et par envoi recommandé au chef d'établissement.